

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

### SYNTHÈSE

---

*Le cinq mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.*

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, DENOUAL Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume.

**EXCUSÉS** : Messieurs ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic et PARAIS Philippe.

**ABSENT** : Monsieur GEORGET Nicolas

*Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.*

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### ● DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

#### **APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2023 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Compte-tenu de la délibération 55 du 06 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Madame la Maire pour la première année, présente les comptes financiers uniques des 3 budgets :

- Commune
- Assainissement
- Lotissement

Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2023 des 3 budgets de la commune mentionnés ci-dessus.

#### **RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS TERRITORIAUX – CDG 44**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, introduit une obligation pour les employeurs publics territoriaux de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Centre De Gestion (CDG) de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres De Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région, une offre détaillée et adaptée aux différentes problématiques rencontrées. Dans cette perspective, sera proposé aux collectivités un accompagnement sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettant de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps, les membres du conseil municipal donnent mandat au Centre De Gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION FINANCIÈRE TRANCHE 4 – RUE DES LANDES**

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public équipé de lampes à LED, madame la Maire soumet la participation financière de la tranche 4 proposée par TE44. Celle-ci concerne la « rue des Landes ». Elle rappelle que cette tranche avait fait l'objet d'une première évaluation financière en octobre 2023.

À la suite d'une étude plus approfondie qui a permis de déterminer s'il était nécessaire de changer les mâts en plus des têtes de chacun des candélabres, la participation financière de la commune s'élève à 21 237,44 € sur les 35 395,73 € HT de travaux.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de TE44.

#### **VIDÉOPROTECTION – SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la mise en place d'actions pour la sécurité et la tranquillité des citoyens, madame la Maire précise que le projet d'installation de systèmes de vidéoprotection contribuera également à l'amélioration des conditions générales de la circulation. Ce système permettra de renforcer la sécurité des citoyens et de dissuader les infractions aux règles de circulation. Elle propose ainsi aux élus d'inscrire ce dossier au produit des amendes de police de 2023 proposé par le Département.

Les élus autorisent à l'unanimité l'inscription de ce projet au programme d'amendes de police de 2023.

#### **DEVIS ENTRETIEN ESPACES PUBLICS**

Certains lieux publics nécessitent un nettoyage, tels que les murets et certains bâtiments de la commune. Madame la Maire présente le devis de l'entreprise « MORIO PAYSAGE » pour un montant de 1 525 € HT.

Dans le but de faciliter l'entretien régulier du cimetière, il est proposé un décapage des allées principales, sur une partie de celui-ci, par l'entreprise « MORIO PAYSAGE » avec évacuation des excédents suivi de la mise en place d'un sable compacté.

Elle propose un devis correspondant qui s'élève à 4 525,35 € HT, que les élus valident à l'unanimité.

## **ATTRIBUTION DES LOTS – MARCHÉ CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE**

### **VALIDATION DU DEVIS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DU MO**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 11 juillet 2023 déclarant infructueux les lots 1, 2, 4, 5 et 6 du marché de travaux de création d'un logement d'urgence.

Elle informe que depuis, des consultations directes ont été lancées auprès d'entreprises afin de les solliciter pour ces différents lots et présente ainsi l'analyse des offres de l'ensemble des lots réalisée par le Maître d'Œuvre CUB Architecture, missionné sur ce dossier.

Le montant global de l'opération estimé initialement à 104 400 € HT s'élève à 102 741,09 € HT.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de madame la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient pour l'ensemble des lots du marché de travaux « Création d'un logement d'urgence » :

**LOT 1 Démolition, VRD, maçonnerie** - la société **FL Construction** – Ste-Luce-sur-Loire pour un montant HT de **31 267,77 €**.

**LOT 2 Charpente, menuiserie extérieure** - la société **GMCM** – Machecoul-St-Même pour un montant HT de **27 953,00 €**.

**LOT 3 Cloisons sèches** - la société **GMCM** – Machecoul-St Même pour un montant HT de **15 784,78 €**.

**LOT 4 Revêtements de sols, faïence, peinture** - les sociétés :

- **MICHAUD** – La Limouzinière pour un montant HT de **11 318,23 €** pour les sols et peinture
- **HERBERT DAMIEN** - Falleron pour un montant HT de **1 137,56 €** pour la faïence

**LOT 5 Plomberie, sanitaire, ventilation** - la société **PADIOU** - St Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de **9 610,90 €**.

**LOT 6 Électricité, chauffage** - la société **EL LONGÉPÉ Emmanuel** - La Marne pour un montant HT de **5 668,85 €**

Madame la Maire présente aux élus la proposition d'honoraires complémentaires du cabinet CUB Architecture d'un montant de 5 980 € HT. Cette prestation consiste à apporter une assistance au maître d'ouvrage, à superviser la phase d'exécution des travaux, la vérification des plans réalisés et de s'assurer de leur bonne exécution et assister aux opérations de réception.

Les élus valident à l'unanimité le devis présenté.

## **ATTRIBUTION DES LOTS – MARCHÉ MISE EN CONFORMITÉ DU MOULIN**

### **VALIDATION DU DEVIS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DU MO**

Comme pour le marché de création d'un logement d'urgence, madame la Maire présente la proposition d'honoraires complémentaires du cabinet CUB Architecture d'un montant de 5 425 € HT concernant l'assistance au suivi de travaux, que le conseil municipal valide.

Elle présente également l'analyse des offres réalisée par CUB Architecture pour le marché de mise en conformité du moulin. Le montant global de l'opération estimé initialement à 134 000 € HT s'élève à 158 793,51 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient pour l'ensemble des 5 lots du marché de travaux « Mise en conformité du Moulin » :

**LOT 1 VRD maçonnerie** - la société **FL Construction** Ste-Luce-sur-Loire pour un montant HT de **49 811,97 €**.

**LOT 2 Charpente, menuiseries** - la société **DUGAS** - St-Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de **15 297,20 €**.

**LOT 3 Métallerie** - la société **CHANTEREAU** - Geneston pour un montant HT de **37 040 €**.

**LOT 4 Cloisons sèches, peinture** - les sociétés :

- **MICHAUD** - La Limouzinière pour un montant HT de **9 827,89 €** pour la peinture
- **GMCM** - Machecoul-St-Même pour un montant HT de **10 414,25 €** pour les cloisons

**LOT 5 Électricité, ventilation** - la société **PADIOU** - St-Étienne-de-Mer-Morte pour un montant HT de **36 402,20 €**.

### **PARTICIPATION EN CAPITAL DANS UN PROJET DE PRODUCTION EN ÉNERGIE SOLAIRE DANS LA COMMUNE**

Madame la Maire donne lecture d'un courrier en date du 14 février 2024 de la société JLT INVEST informant la commune du projet de cession portant sur une des actions de la société Technique Solaire Invest 69 avec laquelle elle est associée, pour un projet de production en énergie renouvelable solaire photovoltaïque dans la commune.

En application de l'article 93 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui a intégré un nouveau paragraphe III bis à l'article L. 294-1 du code de l'énergie, tout associé souhaitant vendre une participation en capital dans une telle société doit en informer le maire de la commune d'implantation du projet et ce au plus tard deux mois avant la vente, afin de permettre de proposer une offre d'achat de cette participation.

Madame la Maire précise que conformément à cet article, la commune a la possibilité de présenter une offre d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier, en l'absence de réponse, celle-ci sera considérée comme un refus.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas présenter d'offre d'achat de la participation en capital détenue par la société JLT INVEST dans la société Technique Solaire Invest 69.

## ● DOSSIERS POUR INFORMATION

### **SERVICE COMMUN**

Dans le cadre de la création d'un service technique, englobant les espaces verts, une réunion de travail a eu lieu en février avec les communes de La Marne, Paulx et Saint-Etienne de Mer-Morte. Le projet de création de service est à l'étude, chaque commune doit indiquer son intérêt pour ce projet commun. Les réponses sont attendues pour la mi-mars.

### **PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL – FICHE ACTION SALLES**

Madame la Maire propose aux élus un nouvel agencement des pièces dans l'agrandissement envisagé des salles de sport et des Vallées (*première proposition présentée au conseil précédent*). Le déplacement des vestiaires et un rehaussement d'une partie de la toiture entraîneront des coûts supplémentaires mais la circulation et l'utilisation des salles seraient plus adaptées. Madame La Maire propose aux élus que le cabinet SINOPIA estime également cette version pour la fiche action. Elle suggère également de réunir les associations afin d'échanger sur les 2 hypothèses.

### **COMMERCE AMBULANT**

Madame la Maire avise les élus d'une demande de droit de place par un commerce ambulancier de vente d'alimentation (poulets, huîtres, plats à emporter, ...) les jeudis matin, jour de fermeture du commerce local « Chez Poly ».

Elle rappelle que « Le Maire ne peut refuser l'installation d'un commerce sans motiver sa décision. Pour ne pas porter atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie, le motif doit être lié à l'ordre public ou à la bonne gestion du domaine public. »

Les élus acceptent à l'unanimité le passage de ce commerce ambulancier sur le territoire.

## ● QUESTIONS DIVERSES

### **SUBVENTION LES ZA'S TENDUS**

L'association de théâtre les ZA'S TENDUS a pour cette année, opté pour la sécurisation par une alarme de la Salle des Vallées pour ses représentations. Suite à une demande de participation de la commune à cette charge, Madame Sabrina JAUNET propose une subvention qui viendra s'inscrire dans le vote annuel des subventions lors de la présentation du budget communal prévu en avril.

Après débat, les élus décident d'attribuer une subvention de 372 €.